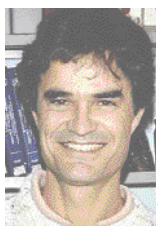


## AVANT-PROPOS

A un moment où le débat sur la pêche en plongée sous-marine se développe, l'Ifremer considère utile d'apporter quelques éléments permettant de nourrir la réflexion. Couramment utilisée à travers le monde, la pêche en plongée est une technique surtout adoptée pour exploiter les ressources sédentaires ou faiblement mobiles, distribuées jusqu'à 20 ou 30 mètres de profondeur (algues, oursins, mollusques bivalves ou gastéropodes, crustacés...). Ce qui n'exclut pas des pêches en plongée ciblant le poisson et utilisant le fusil sous-marin. En France, ce mode pêche a toujours fait l'objet d'une polémique, ravivée au cours des années 1990 par l'introduction de nouvelles pratiques légales. Mais il est vrai que, depuis plusieurs années, un certain nombre de pêcheries françaises connaît une activité de pêche illégale en plongée. Et on peut penser que l'absence d'encadrement de cette pratique et la faiblesse des sanctions en ont favorisé le développement. Les professionnels observent cependant que la législation de la pêche de l'ormeau en plongée dans cinq des six quartiers des Affaires maritimes de Bretagne Nord et la présence sur zone de pêcheurs autorisés ont eu tendance à réduire la fraude sur cette espèce...

Si ce mode de pêche devait être plus largement autorisé, quelques mesures simples devraient être prises pour en améliorer la pratique. Ainsi, le statut particulier du pêcheur plongeur professionnel impliquant une formation à ce métier devrait être obligatoire. Par ailleurs, un marquage bien visible des embarcations autorisées à exploiter permettrait une identification claire et serait de nature à faciliter les contrôles en mer et aux cales de débarquement. Enfin il serait essentiel de limiter l'accès aux ressources par un système de licences avec numerus clausus.

**Loïc Antoine**  
Directeur du département  
ressources halieutiques



© Ifremer

## Pêche professionnelle en plongée Plaidoyer pour un encadrement strict

*Largement pratiquée dans le monde mais sujette à polémique en France, la pêche en plongée sous-marine est entachée d'une image de braconnage et de fraude. La tentation est pourtant grande de libéraliser cette pratique. Mais si la décision était prise d'autoriser ce mode pêche, il serait essentiel d'assurer un encadrement strict de l'accès à la ressource, comme ce qui est fait pour les autres modes de pêche.*

**L**a pêche en plongée se pratique en apnée, au narguilé ou en scaphandre autonome et, si le mode de prélèvement le plus fréquent est la main, en fonction des espèces cibles, certains plongeurs utilisent des couteaux, des crochets, voire mettent en œuvre des engins de récolte (coupe-algues, suceuse pour bivalves par exemple).

Largement pratiqué dans le monde (voir encadré), ce mode de pêche a longtemps été interdit en France sous la pression des marins-pêcheurs qui, en droit français, ne peuvent exploiter les ressources marines qu'à partir d'un bateau. La polémique entourant ce mode d'exploitation a été ravivée au cours des années 1990 par la légalisation de la pêche de la palourde en apnée (golfe du Morbihan), la pêche de l'ormeau en plongée autonome (Bretagne Nord et Manche) et les demandes d'extension de ce mode de pêche à d'autres espèces. Pourtant, exception faite des corailiers méditerranéens, toutes les demandes de pêche professionnelle en plongée soumises depuis 35 ans à l'administration ont été rejetées... Décriée ou souhaitée, cette pratique mêle autant d'avantages que d'inconvénients.

### Des avantages incontestables...

D'abord, la pêche en plongée est en principe une pêche très sélective. Ensuite, le prélèvement à la main permettant de limiter ou de supprimer les dommages occasionnés à l'individu lors de la capture, elle offre une qualité du produit la meilleure qui soit (les coquilles de mollusques, par exemple,



© Ifremer/X. Casier

En Europe, la pêche en plongée est autorisée pour certains mollusques dont la coquille Saint-Jacques en Écosse et dans les îles anglo-normandes.

ne sont ni cassées ni disjointes). Et d'une manière générale, la bonne qualité du produit en augmente sensiblement la valeur.

Et puis, à la différence des dragues, chaluts ou filets, ce mode de pêche à l'unité n'engendre aucune mortalité par casse. Son faible impact sur le milieu se rapproche de celui causé par la ligne et le casier et en fait une méthode générant le moins de perturbation sur l'écosystème.

Autre aspect, cette technique de pêche nécessite des investissements modestes, limitant dans une certaine mesure les risques de surinvestissement individuel des entreprises. De ce point de vue, elle peut donc favoriser l'entrée dans la profession de jeunes pêcheurs. Ce mode de pêche permet enfin d'exploiter des secteurs non accessibles aux engins classiques (faillles en fonds rocheux, grottes, etc).

### ... mais non dénués d'inconvénients

Technicité et dangerosité sont en revanche à inscrire en premier lieu au chapitre des inconvénients d'une activité qui nécessite une solide formation professionnelle et des aptitudes physiques particulières. Il est d'ailleurs difficile d'envisager qu'un pêcheur puisse faire toute sa carrière en qualité de plongeur. Cette pratique pose ensuite le problème du contrôle. Opérant le plus souvent à partir de canots pneumatiques rapides, légers, aisément mis à l'eau et difficilement repé-

## La pêche en plongée dans le monde

Que ce soit en Amérique du Nord, en Amérique Latine, aux Caraïbes, en Asie ou en Océanie, l'essentiel de la pêche mondiale des grands gastéropodes (ormeaux, strombes, etc.) est réalisé en plongée. Au Chili, coquillages et échinodermes sont pêchés exclusivement en plongée ou à pied, dans la mesure où tout dragage est interdit (la production globale était d'environ 150 000 tonnes en 1994 et occupait près de 13 000 plongeurs). Au Honduras, pour le seul secteur industriel des pêches, il existe une centaine de navires armés par plus de 2 000 plongeurs ciblant la langouste et le lambi. En Europe, la pêche en plongée est autorisée pour certains mollusques dont la coquille Saint-Jacques en Écosse, à Guernesey et à Jersey ainsi que la praire en Italie.

rables, les plongeurs échappent plus facilement aux contrôles en mer et à ceux des débarquements.

(suite en page 2) ...

*Pêche professionnelle en plongée*  
***Plaidoyer pour un encadrement strict***  
••• (suite de la page 1)

Cette pratique concurrence également la pêche embarquée. Or, dans un contexte socio-économique difficile et marqué par la surcapacité des flottilles, l'introduction d'un nouveau mode de pêche risquerait d'aggraver la surexploitation des ressources. Enfin, comme d'autres engins de pêche d'ailleurs, la pêche en plongée permettrait d'accéder à des fractions de stocks non exploités jusqu'à présent et qui peuvent jouer le rôle de réserves.

**Un plan de gestion d'ensemble**

D'une manière générale, une modification des mécanismes de régulation de l'accès à la ressource est inéluctable à court terme. Cette évolution doit cependant s'accompagner de la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces et réellement dissuasifs. Ce sont ces préalables qui devraient favoriser l'acceptation de modes de capture diversifiés et permettre à chaque entreprise de pêche de choisir la technique qui lui paraît la plus appropriée. L'éventuelle autorisation de la pêche en plongée ne doit pas être l'occasion d'augmenter l'effort de pêche global déployé au sein de pêcheries déjà fortement exploitées, mais devrait s'inscrire dans un plan de gestion d'ensemble prenant en compte les spécificités des différents modes de pêche autorisés. Même pour une pêcherie qui ne comprendrait que des plongeurs aux capacités de capture individuelles limitées, le libre accès à la ressource engendre mécaniquement une situation de surinvestissement et de surexploitation lorsque le nombre d'exploitants est trop élevé. C'est par exemple le cas de la pêche au loco au Chili.